

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,

Le quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Lionel ROUSSET, Violette JANET-WIOLAND, Corine BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Alain VERMOREL à Lionel ROUSSET, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI,

Date de la convocation : 26 février 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2025-01-05-A - LOTISSEMENT DE LA GARENNE
Annulation d'une délibération de cession

Par délibération n° 2022-06-05 C du 13 juin 2022, le Conseil avait approuvé la cession du lot n°6 cadastré XW 406 du lotissement communal de la Garenne. Les personnes intéressées n'ayant pas donné suite à leur projet via un promoteur, il y a lieu d'annuler la délibération sus nommée de 2022.

Le Conseil municipal, sur proposition de M le Maire, **A L'UNANIMITE**,

DECIDE D'ANNULER la délibération n°2022-06-05 C du 13/06/2022 autorisant la vente de la dite parcelle à M et Mme GIGOT.

AUTORISE M le Maire ou son 1^{er} adjoint, à signer tous les actes utiles à ce dossier.

La Secrétaire de séance,



Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait certifié conforme

Meymac, Le 04 mars 2025

Le Maire,


Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20250310-2025-01-05-A-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025